

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 78 (1933)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Contribution à l'instruction du tir  
**Autor:** Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-348298>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Contribution à l'instruction du tir.

---

La diversité des buts se présentant à l'infanterie a conduit à la variété de son armement. Le fusil n'est plus l'arme universelle.

Une tâche bien déterminée lui incombe : la destruction, aux petites distances, de buts fugitifs, non justiciables de l'arme automatique. Il convient donc d'orienter toute notre instruction du tir dans ce sens.

Voyons tout d'abord ce qui se fait dans les *écoles de recrues*.

Après une série d'exercices préparatoires, l'homme est appelé à tirer sur notre cible A, à la distance de 300 m. Il touche avec plus ou moins de bonheur. Puis les exercices continuent ; on laisse toujours à l'homme tout le temps nécessaire pour viser et faire partir le coup. Les progrès sont sensibles. Enfin, on donne à notre recrue l'occasion de montrer ce dont elle est capable en lui faisant passer l'examen portant le nom de « tir d'essai ». Nous avons vu dans un précédent article ce qu'il faut en penser et comment en apprécier les résultats<sup>1</sup>.

Jusqu'ici, rien à dire. Ce sont des exercices préparatoires destinés à l'instruction du pointage et du départ du coup. Avec raison, on laisse à l'homme le temps nécessaire à « l'apprentissage » de chaque mouvement.

En revanche, que fait-on après ce tir d'essai ? On continue les tirs sur cible d'école, voire même sur la cible

<sup>1</sup> Voir *Revue militaire suisse*, avril 1933, page 195 : « Notre instruction du tir répond-elle aux besoins actuels ? » (Réd.).

décimale qui doit contraindre l'homme au tir de précision. Puis on effectue des tirs à des distances variées sur des cibles dites de campagne. Ainsi le prévoit le règlement. Finalement, on passe aux tirs principaux.

Cette progression est-elle logique ? Répond-elle au but du tir au fusil ? Nous nous permettons d'en douter. Actuellement, notre instruction de tir ne forme pas des tireurs de guerre, mais de stand.

La preuve en est facile à faire, et chacun peut l'avoir : aller dans un stand et regarder combien de temps il faut à un tireur pour tirer une cartouche !! Il touche, et sûrement très bien. Cependant, le même homme, tirant à une distance plus petite, sur un but même plus grand que celui contre lequel il s'exerçait, mais visible quelques secondes seulement, aura souvent des résultats très médiocres. Le tireur expliquera que le but était peut-être peu visible, qu'il n'a pas eu le temps d'épauler, de viser, etc.

Or, pour nous, une seule chose compte : le *résultat*. Notre homme n'a pas touché parce qu'il n'est pas entraîné à ce genre de tir. Autrement dit, il a subi un entraînement au tir de sport et non au tir de guerre.

Il ne faut pas nous faire d'illusions sur cette question : le tir est le *sport* national, mais nous oublions totalement *pourquoi* nous pratiquons ce sport !

Nous sommes de ceux qui veulent améliorer le tir de notre infanterie en le rendant plus conforme aux besoins de la guerre. En conséquence, nous proposons :

1<sup>o</sup> de maintenir l'instruction du tir telle qu'elle est actuellement prévue, jusqu'au *tir d'essai* ;

2<sup>o</sup> à partir du moment où l'homme a montré qu'il sait manipuler son arme et toucher, l'entraîner uniquement sur des cibles de campagne, visibles quelques secondes seulement, et ceci à des distances variables. C'est possible et nous forcerons ainsi l'homme au tir de précision, le seul qui compte, en l'exerçant sur des buts de plus en plus petits, genre cible-tête.

Ce tir est rendu plus instructif qu'avec le système actuel, car la cible A et la cible décimale permettent des coups bons et des coups « moins bons ». Dans le tir de guerre, il n'y a pas de coups bons ou moins bons. *On a touché ou non !*

Tous les exercices sur cibles à grands visuels ne sont que des moyens pour aboutir au tir proposé ici. Mais, actuellement, on confond encore le moyen avec le but.

3<sup>o</sup> De faire du tir la branche principale de notre instruction au détriment de tout ce qui est d'une utilité secondaire. A ce point de vue, on peut supprimer sans inconvénient l'instruction de la position du tireur à genou, qui avait été supprimée, puis fut réintroduite par le règlement d'exercice 1930. Pourquoi ? Parce que l'on tire encore à genou dans les sociétés de tir ! Notre programme d'instruction doit-il s'inspirer avant tout des traditions, certes louables, des sociétés de tir ou des besoins de la guerre ? Depuis que l'infanterie ne tire plus sur trois rangs : debout, à genou et couché, l'instruction du tir à genou n'a plus sa raison d'être. Et c'est le cas depuis cent ans. La tradition est une belle chose, mais il ne faut pas qu'elle comporte des servitudes trop lourdes, car elle finit par provoquer la stagnation !

Le tir aux courtes distances pose un problème délicat : c'est celui du perfectionnement de l'arme.

En effet, avec notre fusil ou notre mousqueton 1911, le tir aux courtes distances constitue presque une science, qu'il n'est pas si facile que l'on croit d'inculquer aux hommes, car ils doivent savoir : 1<sup>o</sup> que la flèche de la trajectoire entre 100 et 200 m. est d'environ 20 cm. ; 2<sup>o</sup> que les fusils ne sont pas réglés « en plein », mais au-dessous du point à toucher, d'une valeur de 1 % de la distance ; 3<sup>o</sup> qu'il faut additionner ces deux valeurs et estimer cette hauteur dans le terrain au-dessous du but.

Nous croyons voir dans les complications ci-dessus une des causes de l'imparfaite pratique du tir contre de petits buts, à des distances inférieures à 300 m.

Le mousqueton 1931 remédie heureusement à cet inconvénient avec sa hausse graduée, dès la distance de 100 m. Il est réglé « en plein » pour les distances inférieures à 300 m., car il a fallu que l'arme de guerre fasse une concession à l'arme de sport mais, pour 300 m. et au-dessus à « 6 heures » ! Réjouissons-nous d'expliquer ces finesse à nos recrues !

C'est la meilleure preuve que l'on ne se préoccupe pas assez du tir de guerre. La construction de l'arme de guerre est influencée par les besoins du sport.

On nous permettra ici une remarque : si les sociétés de tir sont aussi bien disposées à l'égard de la défense nationale que leurs porte-parole aiment à le proclamer, elles adapteraient leurs programmes aux possibilités de l'arme nouvelle, alors que, souvent, on a plutôt adapté l'arme aux programmes des sociétés. Nous ignorons pourquoi, mais constatons ce fait.

Quant aux tirs principaux, qui sont le couronnement de l'instruction du tir, ils devraient être modifiés de manière à donner une image exacte du degré d'instruction de l'homme, soit dans la manière de viser, soit dans l'habileté au maniement de l'arme.

Pourquoi, par exemple, ne pas prévoir un programme de tir analogue à celui de la maîtrise en campagne (abstraction faite de l'exercice à genou) ?

Nous sommes persuadé qu'en modifiant l'instruction du tir dans le sens indiqué, on éveillerait à nouveau l'intérêt du tir parmi nos hommes.

Dans *les cours de répétition*, il importe de réaliser un sérieux progrès.

On dispose, suivant les cours, de 18 à 24 cartouches ; c'est suffisant pour rafraîchir l'instruction du tir.

Actuellement, l'homme exécute le tir d'essai ; s'il réussit

tant mieux ; s'il ne remplit pas les conditions, tant pis. On invoquera parfois le manque de temps pour ne pas reprendre à l'exercice les mauvais tireurs.

Cette manière de procéder est illogique, car le cours de répétition fournit la seule occasion d'instruire de nouveau l'homme en matière de tir. S'il le faut, l'instruction des mauvais tireurs doit se faire en dehors des heures de service.

Quant à l'emploi des munitions, nous en verrions très bien une partie consacrée à des exercices préparatoires, sur une cible à visuel et le reste sur des cibles de campagne.

Mais ce qu'il faudra surtout obtenir au cours de répétition, c'est que les cadres soient persuadés que le tir n'est pas une corvée à liquider le plus vite possible, sans égards aux résultats.

Quant aux *tirs hors service*, il faut franchement reconnaître que, dans certaines sociétés, ils ne sont pas faits avec le sérieux voulu. Pour s'en rendre compte, il n'est que de consulter les résultats individuels des tirs obligatoires.

En conséquence, on ne peut pas, à notre point de vue, les mettre à l'actif de l'instruction proprement dite. Pour obtenir de ces tirs le rendement que l'on serait en droit d'en exiger, une refonte complète du système serait à envisager.

Appelons les choses par leur nom : pour beaucoup d'hommes le tir obligatoire est une corvée, l'essentiel étant de se mettre en ordre avec la loi ; quant à perfectionner l'aptitude au tir, il n'en est souvent pas question. En outre, les sociétés n'ont ni l'autorité, ni les compétences voulues pour exiger un travail sérieux du tireur.

Leur programme pourrait être divisé en deux parties bien distinctes : la première comportant les exercices préparatoires sur cible A, la seconde le tir contre des buts de campagne mobiles.

*Conclusion.*

Désirant apporter une modeste contribution à la discussion qui doit s'ouvrir sur la plus importante branche de notre instruction militaire, nous avons émis des idées toutes personnelles que nous croyons susceptibles, d'une part, d'améliorer les résultats du tir au fusil, d'autre part, de le rendre plus conforme aux besoins de la guerre.

Quant au tir hors service, que nous n'avons fait qu'effleurer, nous considérons que les programmes des sociétés de tir devraient se modifier parallèlement à l'évolution des missions incombant au fusil.

1<sup>er</sup>-lieutenant DANIEL,  
*instructeur aux écoles de tir.*

---

